

- COMPTE DE RESULTAT -

95 MAGENTA

du 01/10/2022 au 30/09/2023

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	82 185		82 185	92 354
Chiffre d'affaires net	82 185		82 185	92 354
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			1	321
Total des produits d'exploitation I (1)			82 186	92 675
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			6 915	4 544
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			100 252	73 755
Impôts, taxes et versements assimilés			667	667
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			3 999	4 651
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges			22	1
Total des charges d'exploitations II (2)			111 854	83 618
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-29 668	9 057
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)				1

- COMPTE DE RESULTAT -

95 MAGENTA

du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)		1
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-29 668	9 057
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-29 668	9 057
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

Signé électroniquement le 29/01/2024 par
Antoine MAIROT

Signed with
universign



Signé électroniquement le 18/01/2024 par
Sylvain FOULON

Signed with
universign



- BILAN ACTIF -

95 MAGENTA

du 01/10/2022 au 30/09/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	38 948	34 408	4 540	6 023
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	38 948	34 408	4 540	6 023
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 500		7 500	1 920
Autres créances	8 754		8 754	3 180
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	19 019		19 019	59 478
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	237		237	199
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	35 510		35 510	64 777
TOTAL ACTIF GENERAL	74 458	34 408	40 050	70 800
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

95 MAGENTA

du 01/10/2022 au 30/09/2023

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 0)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	53 267	44 210
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-29 668	9 057
Situation Nette	34 600	64 267
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	34 600	64 267
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 334	2 941
Dettes fiscales et sociales	1 497	1 971
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 620	1 620
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	5 450	6 532
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	40 050	70 800
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :	5 450,00	6 532,00
(3) Dont emprunts participatifs :		

Signé électroniquement le 29/01/2024 par
Antoine MAIROT

Signed with
universign



Signé électroniquement le 18/01/2024 par
Sylvain FOULON

Signed with
universign



95 MAGENTA
Société par actions simplifiée -
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 95, boulevard Magenta,
75010 PARIS
797 982 758 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 9 janvier,

A 15 heures,

Les associés de la société 95 MAGENTA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par conformément aux statuts.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sylvain FOULON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Antoine MAIROT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant l'intégralité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2023,
- le rapport de gestion du Président,

- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à -29 668,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	-29 668,00 euros
--------------------------	------------------

Report à nouveau antérieur :	53 267,00 euros
------------------------------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à	23 599,00 euros
--	-----------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Sylvain FOULON

Le secrétaire
Antoine MAIROT

Instructions pour signature : Sylvain FOULON & Antoine MAIROT / Initiales pages 1 à 3 et signature page 4.

95 MAGENTA
Société par actions simplifiée -
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 95, boulevard Magenta,
75010 PARIS
797 982 758 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 JANVIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à -29 668,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	-29 668,00 euros
Report à nouveau antérieur :	53 267,00 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à	23 599,00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Sylvain FOULON

Instructions pour signature : Sylvain FOULON / Mention manuscrite « Certifié conforme » et signature sur page 7.

Signé électroniquement le 29/01/2024 par
Antoine MAIROT

 Signed with
universign



Signé électroniquement le 18/01/2024 par
Sylvain FOULON

 Signed with
universign

